MISE EN LIGNE LE 08-04-2025

DEL-2025/004

République Française
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de conseillers

Présents : 9
Votants : 11
En exercice : 13

L'an deux mille vingt cinq
Le mardi 25 mars 2025 à 14 h 30
Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SIGEAN
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
À la mairie, sous la présidence de Brigitte CAVERIVIERE, Vice-Présidente

Date de convocation du CCAS : mercredi 12 mars 2025

Objet :
Approbation du CFU 2024 et affectation de résultats.

Présents : Brigitte CAVERIVIERE, Laure TONDON, Claudette PYBOT, Carlo ATTIE, Jean-Pierre DUVIVIER, Monique CAYROL, Catherine MENA, Claudine RIGAUD, Jeanine PASCAL

Représentées : Sylvie LASSERRE par Brigitte CAVERIVIERE, Michel SANTANAC par Laure TONDON

Absents : Madeleine PLA, Michel JAMMES

Secrétaire de séance : Laure TONDON

Il est présenté à l'assemblée le Compte Financier Unique 2024 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 15 370.07 € pouvant être repris au budget primitif 2025 à l'article 002.

	Dépenses ou Déficit en €	Recettes ou Excédent en €
Résultat reporté		1051.53
Opérations de l'exercice	30 618.75	44 937.29
Total	30 618.75	45 988.82
RESULTAT A AFFECTER		15 370.07

AFFECTATION RESULTAT : 15 370.07 € affecté au 002 BP 2025

Monsieur le Président quitte l'Assemblée avant le vote et laisse la présidence à Brigitte CAVERIVIERE Vice-Présidente

Le comité,

Ouï l'exposé de sa Présidente,

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20250325-DEL2025-004-BF
Date de réception préfecture : 07/04/2025

MISE EN LIGNE LE 08-04-2025

Après délibération,
Décide à l'unanimité des présents et représentés, d'approuver le CFU 2024 ainsi que la reprise du résultat de l'exercice 2024 au budget primitif 2025 à l'article 002 soit 15 370.07 €.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission
En Préfecture le 07042025
Et de la publication le 07042025
Réception en Préfecture le 07042025

Le Président,
Michel JAMMES

Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme

La Présidente,
Brigitte CAVERIVIERE

Secrétaire de séance,
Laure TONDON

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20250325-DEL2025-004-BF
Date de réception préfecture : 07/04/2025